



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 février 2018 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et des séances extraordinaires du 23 janvier 2018
4. Affaires du Conseil
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 636-1 modifiant le règlement n° 636 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson
 - 5.2 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 1008-09-8 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
 - 5.3 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 676 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses et le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit
 - 5.4 Adoption - Règlement n° 674 en matière de gestion contractuelle et de délégation, contrôle et suivi budgétaires
 - 5.5 Adoption - Règlement n° 675 sur les avis publics
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Nomination d'assistants-greffiers en cas d'absence du greffier
 - 9.2 Dépôt du certificat suite à la tenue de registre
 - 9.3 Demande de désignation d'un célébrant compétent à célébrer des mariages
 - 9.4 Autorisation à négocier et signer une entente de prêt de locaux avec l'OMH Roussillon Est
10. Informatique
11. Loisirs
 - 11.1 Soutien financier - Tournoi de hockey mineur
 - 11.2 Soutien financier - Athlète en balle lente
 - 11.3 Soutien financier - Baseball mineur
12. Parc, espaces verts et aménagement public
13. Ressources humaines
 - 13.1 Création d'un poste de coordonnateur à la bibliothèque et embauche
 - 13.2 Création d'un poste de chargé de projet au Service de l'aménagement du territoire
 - 13.3 Autorisation de signature du contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment
 - 13.4 Autorisation de signature du contrat de travail du contremaître au Service technique et travaux publics
 - 13.5 Autorisation de signature du contrat de travail de la coordonnatrice des loisirs communautaires
 - 13.6 Autorisation de signature du contrat de travail de la trésorière adjointe
14. Sécurité publique
15. Travaux publics
 - 15.1 Attribution du contrat pour la fourniture et livraison de bacs à fleurs
 - 15.2 Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour la révision des plans du projet de réaménagement du boulevard Georges-Gagné Sud entre la route 132 et la montée des Bouleaux
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 16.4 Affectation d'un excédent de fonctionnement à l'entretien des bâtiments municipaux
- 16.5 Autorisation de financement par le fonds de roulement
- 16.6 Autorisation de financement par les fonds réservés à des fins particulières
- 16.7 Approbation du budget 2018 de l'OMH de Roussillon Est

17. Urbanisme

18. Affaires nouvelles

19. Période d'intervention des membres du Conseil

20. Période de questions

21. Levée de la séance

37-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

18.1 Délégation d'un membre du Conseil à une formation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil informent les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville.

38-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et des séances extraordinaires du 23 janvier 2018 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et des séances extraordinaires du 23 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 39-18** **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 636-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 636 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE DELSON**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 636-1 modifiant le règlement n° 636 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson*.
- Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.
- 40-18** **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 1008-09-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 1008-09-8 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique*.
- Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.
- 41-18** **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 676 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LAMES DÉCHIQUEUSEUSES ET LE REMPLACEMENT D'UN CABINET DE TOILETTE À DÉBIT RÉGULIER PAR UN CABINET À FAIBLE DÉBIT**
- AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 676 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses et le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit*.
- Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.
- 42-18** **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 674 EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE ET DE DÉLÉGATION, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 674 en matière de gestion contractuelle et de délégation, contrôle et suivi budgétaires*;
- CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 674 en matière de gestion contractuelle et de délégation, contrôle et suivi budgétaires*.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 43-18** **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 675 SUR LES AVIS PUBLICS**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 675 sur les avis publics*;
- CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 675* sur les avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44-18 **NOMINATION D'ASSISTANTS-GREFFIERS EN CAS D'ABSENCE DU GREFFIER**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 96 al. 1 de la *Loi sur les cités et villes*, un assistant-greffier nommé par le Conseil peut exercer les devoirs de la charge de greffier, dont celui d'assister aux séances et de dresser les procès-verbaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a actuellement aucun employé ayant été désigné pour être assistant-greffier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal nomme le directeur général ou le directeur général par intérim ainsi que le responsable des communications à titre d'assistants-greffiers en cas d'absence du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-18 **DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 670 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 160 000 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD ENTRE LA ROUTE 132 ET LA RUE CUSSON**

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 29 janvier 2018 à l'hôtel de ville de Delson relativement au *Règlement n° 670 décrétant un emprunt de 7 160 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud entre la route 132 et la rue Cusson*.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

46-18 **DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL DE DÉSIGNER UN CÉLÉBRANT POUR LES MARIAGES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 366 du Code civil du Québec, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux peuvent être désignés célébrants compétents pour célébrer des mariages;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Michel Pepin, conseiller, désire célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la ville de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE la Ville de Delson demande au Directeur de l'état civil de désigner le conseiller Jean-Michel Pepin célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

47-18

AUTORISATION À NÉGOCIER ET SIGNER UNE ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX AVEC L'OMH ROUSSILLON EST

CONSIDÉRANT que l'OMH Roussillon Est est à la recherche de locaux pour installer des bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente prévoit les conditions auxquelles la Ville prêterait des locaux de l'hôtel de ville à l'OMH.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, à négocier et à signer pour et au nom de la Ville une entente relative au prêt de locaux avec l'OMH Roussillon Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-18

SOUTIEN FINANCIER TOURNOI HOCKEY MINEUR

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de Delson organise un tournoi provincial qui aura lieu du 25 mars au 7 avril 2018 au centre sportif de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 1500 \$ à l'Association de hockey mineur de Delson pour la réalisation de son tournoi provincial 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-011 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

49-18

AIDE FINANCIÈRE ATHLÈTE EN BALLE-MOLLE

CONSIDÉRANT que M. Samuel Malo, athlète en balle-molle, a présenté une demande de soutien financier pour sa participation au Championnat canadien qui aura lieu en août 2018 en Alberta.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 250 \$ à M. Samuel Malo, athlète en balle-molle, pour sa participation au Championnat canadien qui aura lieu en Alberta en août 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-012 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50-18

GRATUITÉ DE GYMNASE POUR LE BASEBALL MINEUR SAINT-CONSTANT/DELSON

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball mineur Saint-Constant/Delson a présenté une demande de soutien financier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

Que le conseil municipal autorise la gratuité du gymnase pour la tenue d'un camp de développement printanier de l'Association de baseball mineur Saint-Constant/Delson pour la saison 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

51-18

CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE ET EMBAUCHE

CONSIDÉRANT qu'une analyse des besoins de gestion à la bibliothèque a été effectuée suite au départ à la retraite de la titulaire du poste de coordonnatrice des loisirs culturels et bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de coordonnateur à la bibliothèque en contrepartie de l'abolition du poste de coordonnateur des loisirs culturels et bibliothèque.

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Véronique Gravel à titre de coordonnatrice à la bibliothèque pour une durée indéterminée débutant le 14 février 2018, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Gravel.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-013 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-18

CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE PROJET AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT qu'un récent diagnostic organisationnel de la structure opérationnelle du Service de l'aménagement du territoire a identifié des pistes d'optimisation dans la réalisation des mandats dédiés à l'équipe et qu'une des recommandations consiste à abolir le poste de directeur adjoint et de créer un poste de chargé de projet en soutien à la directrice du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de chargé de projet en urbanisme en contrepartie de l'abolition du poste de directeur adjoint au Service de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53-18

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M. Samuel Duchesne, inspecteur en bâtiment, est venu à échéance le 10 juin 2016 et qu'un nouveau contrat de travail entre la Ville et M. Duchesne doit être établi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée débutant le 11 juin 2016 à intervenir entre la Ville et M. Samuel Duchesne, inspecteur en bâtiment, le tout conformément au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-014 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-18

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DU CONTREMAÎTRE AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M. Marcel Canuel, contremaître au Service technique et travaux publics, est venu à échéance le 1^{er} novembre 2017 et qu'un nouveau contrat de travail entre la Ville et M. Canuel doit être établi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Marcel Canuel à titre de contremaître au Service technique et travaux publics pour une durée indéterminée débutant le 2 novembre 2017, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M. Marcel Canuel.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-015 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

55-18

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M^{me} Élodie Auger McNicoll, coordonnatrice des loisirs communautaires, viendra à échéance le 20 mars 2018 et qu'un nouveau contrat de travail entre la Ville et M^{me} Auger McNicoll doit être établi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Élodie Auger McNicoll à titre de coordonnatrice des loisirs communautaires pour une durée indéterminée débutant le 21 mars 2018, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Auger McNicoll.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-016 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56-18

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que le contrat de travail à durée déterminée de 5 ans de M^{me} Nathalie Cyr, trésorière adjointe, doit être modifié pour être converti en contrat de travail à durée indéterminée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail modifié à intervenir entre la Ville et M^{me} Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57-18

ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BACS À FLEURS

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une invitation à soumissionner pour la fourniture et la livraison de bacs à fleurs et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (Taxes incluses)
Péloxmix	n'a pas soumissionné
Patio Drummond ltée	68 251,46 \$
Équiparc Manufacturier d'Équipements de Parcs inc.	75 578,82 \$
Béton Préfabriqué du Richelieu inc.	99 959,27 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Patio Drummond ltée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Patio Drummond ltée pour la fourniture et la livraison de bacs à fleurs d'une somme de 68 251,46 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-017 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58-18

HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À LES CONSULTANTS S.M. INC. POUR PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, ENTRE LA ROUTE 132 ET LA MONTÉE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud, résolution n° 488-16;

CONSIDÉRANT que des services supplémentaires sont requis relativement au maintien de la circulation sur le boulevard Georges-Gagné Sud durant la période des travaux, aux aménagements en pavés de béton surélevés à deux intersections et à une analyse photométrique de l'éclairage de l'intersection Georges-Gagné Sud et de la route 132.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'honoraires à Les Consultants S.M. inc. pour des services additionnels concernant le contrat de préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud, entre la route 132 et la montée des Bouleaux, suivant les trois avis de changements présentés, pour la somme totale de 27 892,94 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-65-711, règlement d'emprunt n° 670.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-018 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-18

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2018

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 17794 à 17981 inclusivement d'une somme de 1 243 368,85 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 46 647,46 \$, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018, pour un total de 1 290 016,31 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 1^{er} février 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-010 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2018

Conformément à l'article 5.18 du Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 31 janvier 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 31 janvier 2018.

60-18

AFFECTATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un fonds a été créé en 2014 par la résolution n° 416-14 afin de pourvoir à l'entretien des bâtiments municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

Que le conseil municipal affecte un excédent de fonctionnement de 150 000 \$ dans le fonds réservé à l'entretien des bâtiments municipaux qui totalisera 339 650 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-008 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

61-18

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIEL DIVERS - AUTORISATION DE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

D'AUTORISER le trésorier à emprunter une somme de 648 245 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le montant requis provenant du fonds de roulement sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ou 10 ans selon le projet figurant dans la liste à compter de 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-007 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-18

AUTORISATION DE FINANCEMENT DE DÉPENSES PAR DIVERS FONDS RÉSERVÉS À DES FINS PARTICULIÈRES

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

D'AUTORISER le trésorier à approprier une somme de 720 965 \$ provenant des différents fonds réservés à des fins particulières dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-009 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

63-18

APPROBATION DU BUDGET 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est a remis pour approbation une copie de son budget 2018;

CONSIDÉRANT que le budget 2018 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2018 de l'office municipal d'habitation de Roussillon Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-18

PARTICIPATION AU FORUM DE L'AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT que le Forum sur l'agriculture urbaine permet aux représentants municipaux, aux organismes communautaires ou environnementaux, aux professionnels et aux entreprises de l'horticulture ornementale de participer à une grande réflexion collective.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 339,18 \$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement de M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, pour la participation au Forum sur l'agriculture urbaine qui se tiendra le 28 février 2018 au Best Western Plus à Drummondville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2018-02-022 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

65-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier